

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Marché de conception - réalisation

### Procédure de dialogue compétitif

Le marché est-il couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : NON  OUI

### SECTION I POUVOIR ADJUDICATEUR

Identification de l'organisme qui passe le marché : OPH Angers Loire habitat - 4 rue de la Rame - CS 70109 - 49101 ANGERS CEDEX 02 – Tél : 02.41.23.57.57.

#### Type de pouvoir adjudicateur et activité principale :

Logement et équipements collectifs  
EPIC.

L'avis implique : Un marché de conception réalisation en procédure de dialogue compétitif au sens des articles R2124-3 3° et R2124-5 du code de la commande publique.

Renseignements d'ordre administratif et/ou technique et modalités de retrait du dossier de la consultation : sur la plateforme dématérialisée [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

#### Lieu de retrait du dossier de candidature :

Sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

Adresse où les candidatures doivent être transmises : sur la plateforme de dématérialisation [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

### SECTION II OBJET DU MARCHÉ

Type de marché : travaux

Objet du marché : Résidence pour Personnes Agées LA CORBEILLE D'ARGENT – ANGERS  
Conception et réalisation pour des travaux de réhabilitation énergétique d'un ensemble immobilier de 59 logements et de locaux communs dont certaines zones classées en ERP.

Lieu d'exécution : 14 boulevard Schumann – ANGERS

Classification CPV : objet principal : 45000000 – 71000000

#### Description succincte du marché ou de l'achat /des achats :

Résidence pour Personnes Agées LA CORBEILLE D'ARGENT – ANGERS  
Conception et réalisation pour des travaux de réhabilitation énergétique d'un ensemble immobilier de 3 280m<sup>2</sup> environ composé de 59 logements et locaux communs dont certaines zones classées en ERP au rez-de-chaussée.

Le maître d'ouvrage et propriétaire est Angers Loire habitat. Le gestionnaire de la résidence est le CCAS de la ville d'Angers.

La fiche technique du site est jointe à cet avis d'appel à candidature (format pdf).

Pour répondre aux différentes contraintes de ce type d'opération avec plusieurs porteurs de projets, il est nécessaire pour ALh de s'entourer d'une équipe de conception et de réalisation.

Le coût d'objectif conception-réalisation pour ce projet est fixé à 2 400 000 €HT.

**Planning :**

Procédure sous forme de dialogue compétitif : de mai 2024 à octobre 2024

Démarrage des prestations : novembre 2024

Livraison : 30 juin 2026 pour la totalité du marché dont une tranche à livrer au 31 décembre 2025 et une seconde tranche au 30 juin 2026.

**SECTION III RENSEIGNEMENTS D'ORDRES JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**Cautionnement et garanties exigées**

Une retenue de garantie d'un montant de 5% est prévue sur ce marché. Elle pourra être remplacée par une garantie à première demande dans les conditions prévues par la réglementation.

L'avance sera versée après constitution d'une garantie à première demande.

**Modalités essentielles de financement et de paiement**

Prix global et forfaitaire. Règlement des comptes selon les modalités et conditions du CCAG travaux.

Le financement pour les logements étudiants : subventions Région et emprunts CDC.

Paiement à 30 jours par virement administratif.

**Conditions de participations**

Les candidats se présenteront en entreprise générale, groupement d'entreprises, constructeur, architecteur.

La candidature comprendra au moins :

- un concepteur (architecte ou groupement d'architectes),
- une ingénierie à minima (bureau d'études pluridisciplinaires ou groupement de cabinet d'ingénieurs en structure, thermique qualifié à la réalisation d'audits énergétique (RGE, Qualibat, OPQIBI, etc. nécessaire à la valorisation des CEE), économie de la construction, ...)
- un constructeur (entreprise générale ou groupement d'entreprises incluant le lot principal des travaux suivant le mode constructif retenu)

Les compétences ci-dessus sont obligatoires et seront clairement exprimées dans la candidature sous peine d'exclusion.

Le groupement peut, selon ses compétences internes, s'associer à d'autres compétences (acoustiques, géotechnique, VRD, paysagiste, cuisiniste, BE amiante, ...) s'il le juge nécessaire.

Si le constructeur se présente sous la forme d'un groupement d'entreprises, ce dernier sera conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit à l'entreprise générale (ou au groupement d'entreprises) et au concepteur de présenter plusieurs candidatures en qualité de membre de plusieurs groupements. Cette clause d'exclusion ne s'applique pas aux bureaux d'études.

### **Pièces de la candidature :**

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent :

- soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat),
- soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) disponible gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Attestations sur l'honneur du candidat indiquant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Indications des effectifs et des moyens techniques des candidats.
- Certificats de qualifications professionnelles des candidats ; le concepteur (architecte) devra avoir la qualification architecte DPLG, DESA, DEA + HMONP ou équivalent, inscrits au tableau de l'Ordre.

### **Pièces techniques à fournir à la candidature :**

#### **1/ Expérience et bilan d'opérations similaires (75 points) - (25 points par opération de référence présentée)**

Les références demandées doivent être fournies avec l'ensemble des éléments listés dans le RC candidature pour chacune des 3 références. Aussi, les candidatures et références présentées seront examinées au regard de la corrélation avec cet objectif.

Fournir au maximum 3 références représentatives de moins de 5 ans réalisées sur 4 feuilles recto/verso **par référence détaillant :**

##### **1.1/ Expérience du groupement** : (10 pts / expérience)

- Références communes entre concepteur et constructeur.
- Références similaires au projet (foyer pour PA) du concepteur OU du constructeur

##### **1.2/ Recommandation** (5 pts / expérience):

- Recommandation du maître d'ouvrage (suivant modèle transmis)

##### **1.3/ Gestion de chantier en site occupé** (5 pts / expérience)

- référence en site occupé
- phasage travaux
- organisation chantier
- présence d'amiante

##### **1.4/ Technicité et qualité architecturale** (5 pts / expérience)

- niveau de performance atteint
- bouquet de travaux réalisés
- coût opération / ratio
- Qualité du projet

#### **2/ Organisation du groupement pour le projet LA CORBEILLE D'ARGENT (20 pts) (2 feuilles recto-verso)**

- Organigramme du groupement
- Fonctionnement/organisation du groupement
- Rôle et CV de chaque intervenant au projet

- Organisation du mode projet avec le MOA/Aménageur
- Prise en compte du site occupé

### 3/ Formalisme de restitution (5 points)

Respect de la mise en forme des critères énoncés ci-dessus sur les documents à rendre.

## **SECTION IV PROCEDURE**

**Procédure de passation du marché** : Procédure de dialogue compétitif

**Nombre d'opérateurs minimum envisagé** : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : CF RC candidature

## **SECTION V PROCEDURES DE RECOURS**

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes.

**Introduction des recours** : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus** : Greffe du Tribunal Administratif, 6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes.

**Organe chargé des procédures de médiation** : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges 6, quai Ceineray 44000 Nantes.

## **SECTION VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **Autres informations** :

- L'entreprise devra télécharger sur Achat public le document servant de support à la présentation de la candidature (présentation et règlement de consultation candidature de l'opération)
- Descriptions concernant les achats supplémentaires : durant la période d'exécution du marché des avenants et marchés supplémentaires ou des décisions de poursuivre pourront être pris en compte par le maître d'ouvrage.
- Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire du marché.
- L'exécution des marchés comportera une clause emploi insertion obligatoire.

**Date limite de réception des candidatures** : 10 juin 2024 à 12h00

**Date d'envoi à la publication** : 07 mai 2024